



FORMULAIRE

SCOLARISATION HORS DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Si votre enfant, domicilié à Villerupt, est scolarisé dans un établissement situé hors du territoire français (notamment au Luxembourg), nous vous remercions de bien vouloir en informer le Service Enfance / Enseignement de la Ville en complétant ce formulaire.

Conformément aux **articles L131-1 à L131-13 du Code de l'éducation**, relatifs à l'**obligation d'instruction des enfants âgés de 3 à 16 ans**, le maire est chargé du recensement des enfants soumis à cette obligation sur le territoire communal.

La situation est très spécifique à Villerupt compte tenu de la proximité immédiate du Luxembourg et des flux quotidiens transfrontaliers. Dans le contexte de l'obligation d'instruction dès 3 ans en France, la Ville de Villerupt met en place une démarche permettant à la fois le suivi réglementaire et l'anticipation des effectifs scolaires communaux.

Cette démarche est **déclarative** et vise uniquement à assurer le **suivi administratif**.

CADRE RÉSERVÉ AUX PARENTS

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
NOM des parents		
Prénom des parents		
Adresse		
Code postal et Ville		
Tél.Domicile		
Tél.Mobile		
Email		

ENFANTS INSCRITS DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE HORS TERRITOIRE FRANÇAIS

	Pays	Commune	Etablissement scolaire	Etablissement scolaire	Classe fréquentée	Date de début de scolarisation
Enfant 1 NOM Prénom(s)						
Enfant 2 NOM Prénom(s)						
Enfant 3 NOM Prénom(s)						

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (**RGPD**), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès de la commune.

Je certifie que mon enfant est scolarisé dans l'établissement hors du territoire français mentionné ci-dessus.

Je m'engage à informer la commune de tout changement de situation.

Date :

Signature des parents :

CADRE RÉSERVÉ A LA COMMUNE DE VILLERUPT

Date de réception de la déclaration par le Service Enfance / Enseignement :